

## RÈGLEMENT N° 2015-337

### RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 2007-102 – CRÉATION D'UNE AIRE D'AFFECTATION INSTITUTIONNELLE

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme afin de créer une aire d'affectation institutionnelle à même l'ensemble d'une aire d'affectation commerciale existante (secteur nord de la rue Holliday);

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Michel Bellavance pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2015;

#### **POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme »;
3. Le règlement n° 2007-102 est modifié afin de créer une aire d'affectation institutionnelle à même l'ensemble d'une aire d'affectation commerciale existante (secteur nord de la rue Holliday);
4. Ladite aire d'affectation institutionnelle est créée à partir des lots connus et désignés comme étant les lots connus 3 215 251 et 3 215 252 du cadastre du Québec, le tout tel qu'illustré au plan en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;
5. L'extrait du plan d'affectation du sol, feuillet B, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du plan d'urbanisme n° 2007-102 est joint en annexe B du présent règlement pour en faire partie intégrante;
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 9 novembre 2015
- **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** le 18 novembre 2015
- **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 2 décembre 2015
- **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 14 décembre 2015
- **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 11 janvier 2016
- **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 22 février 2016
- **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 2 mars 2016
- **PUBLICATION D'UN RÉSUMÉ** le 2 mars 2016
- **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 22 février 2016

**Règlement n° 2015-337 (suite)**

(signé) Réjean Porlier, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

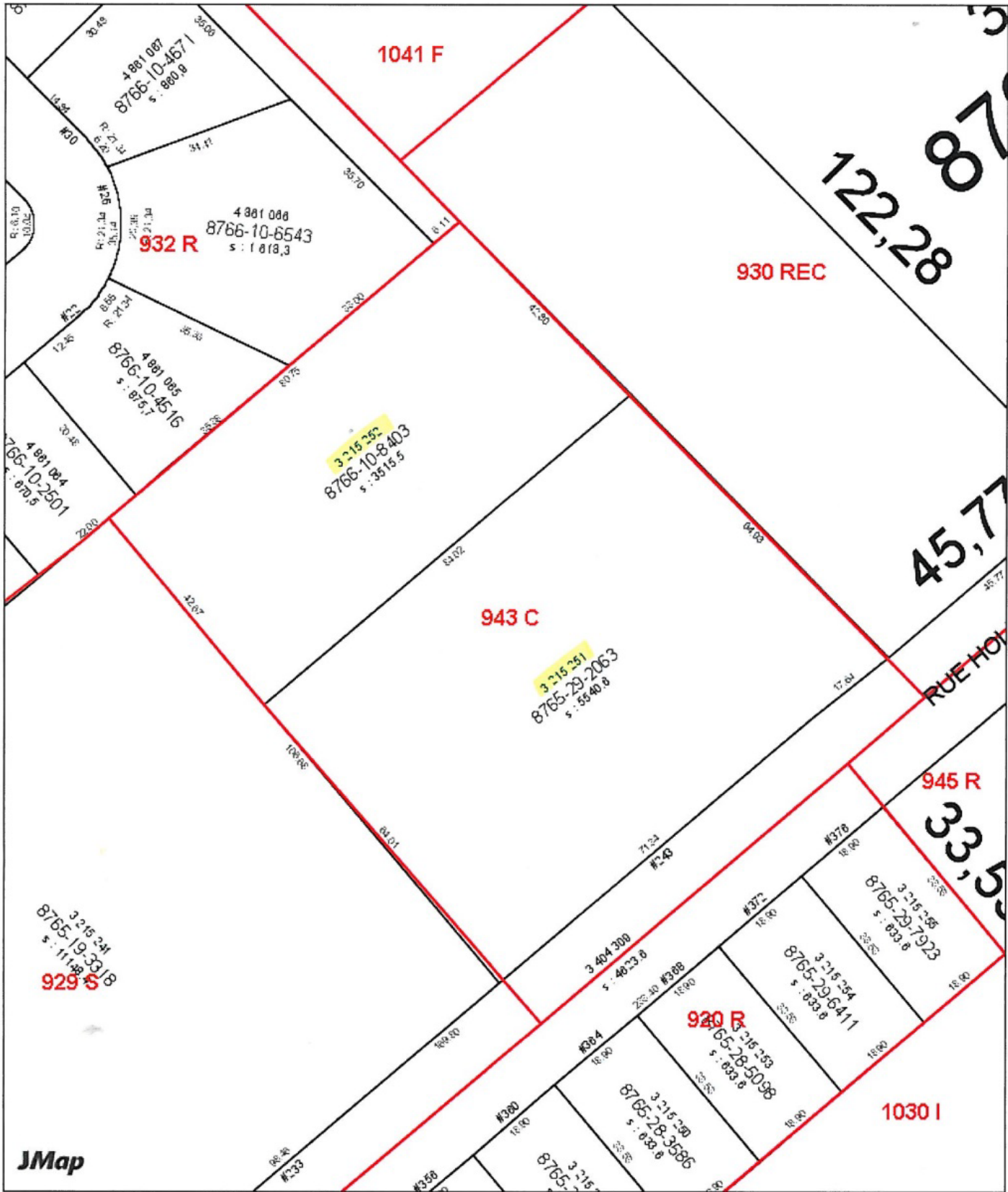
VRAIE COPIE CONFORME

---

Greffière

ANNEXE A

PLAN



Sept-Iles- 97007

Producteur: Denis Tétreault

Date: 06/10/2015

1:900

ANNEXE B

PLAN D'AFFECTATION DU SOL

